

---

<b><u>Nombre de membres en exercice</u></b> : 10	<b>Séance du vendredi 17 novembre 2017</b> L'an deux mille dix-sept et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 10 novembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Pierre RICHIERO.
<b><u>Présents</u></b> : 8	
<b><u>Votants</u></b> : 8	<b><u>Sont présents</u></b> : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Alain JOLY, Olivier DELCROS, Nicolas GINESTET, David COWAN, Margaret COWAN, David HILAIRE
	<b><u>Représentés</u></b> :
	<b><u>Excuses</u></b> :
	<b><u>Absents</u></b> : Didier BERNARDI, Raymond ROUSSELY
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Alain JOLY

---

**Ordre du jour:**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2017
- Situation financière
- Préfecture : désignation d'un élu référent pour la sécurité routière
- Cession du chemin communal de "la Barthe": fixation du prix de vente
- Création de gîtes: plan - Appel d'offres entreprises
- CDG 24: classement des archives
- Local commercial
- Motion de l'AMRF: adoption d'une Loi en faveur des Communes et de la Ruralité.
- Questions diverses:
  - terrains en zone AU "pré de la Mouthe"
  - présentation de la liste des nouvelles parcelles soumises à la majoration de leur valeur locative cadastrale
  - Logement communal de "Montguyard": équipement sanitaire
  - Révision du SCoT: réunion publique

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 OCTOBRE 2017**

Le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

**2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.**

Le total du bordereau de recettes n° 25 est de 247 771.03  
Le total du bordereau de dépenses n°44 est de 187 485.39  
Le solde comptable est de 60 285.64 euros et le solde de la trésorerie est de 172 000.00 euros.

**Subventions restants dues à ce jour:**

**Multiple rural**  
- contrats d'objectifs: 17 000.00 euros

**3. DESIGNATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE:**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame la Préfète, dans son courrier du 25 octobre 2017, rappelle le sinistre constat pour l'année 2016 en matière de sécurité routière (hausse d'accidents et surtout de tués). Elle sollicite donc une mobilisation territoriale, et demande qu'un élu soit désigné au sein de chaque conseil municipal comme référent sécurité routière. Ce réseau d'élus référents serait ainsi les interlocuteurs privilégiés de la mission sécurité routière de la préfecture.

Christian MORTEMOSQUE, 1er adjoint au Maire, se porte volontaire pour effectuer cette mission.  
Le Conseil Municipal accepte.

#### **4. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION DU CHEMIN RURAL N°9 DIT DE "LA BARTHE" - DE 2017 042**

Considérant que le chemin rural n°9, sis "la Barthe", n'est pas utilisé par le public, puisqu'il dessert uniquement une parcelle privée, et qu'en aucun cas il ne fait le lien avec un lieu public,

Considérant l'offre faite par Monsieur et Madame DANDO Royston d'acquérir ledit chemin.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal:*

- **Constate** la désaffectation du chemin rural n°9 dit de "la Barthe",
- **Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;
- **Demande** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente dudit chemin à 3 euros le m<sup>2</sup>.

#### **5. OPERATION "CREATION DE TROIS GÎTES RURAUX":**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des modifications apportées au plan initial par Alain SOBAC, architecte. Cette modification porte sur l'aménagement de deux parkings.

Le conseil municipal approuve les modifications envisagées et demande au maire de procéder au lancement de l'appel d'offres des entreprises, aussitôt que l'architecte aura élaboré le dossier de consultation pour ce marché.

#### **6. CDG24 - CLASSEMENT DES ARCHIVES:**

Monsieur le maire n'ayant pu rencontrer la personne responsable de cette affaire, pour faire établir un devis, la décision est reportée à un prochain conseil.

#### **7. LOCAL COMMERCIAL:PROJET DE BAIL:**

Suite à l'intérêt porté par Madame WENCKEBACH Caroline de travailler dans le local commercial, l'ATD24 a fourni un modèle de bail commercial, qu'il convient de modifier et/ou adapter si nécessaire. Le Conseil Municipal travaille sur les modifications à apporter.

#### **8. CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL POUR L'EXERCICE 2017 - DE 2017 040**

*Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 voix contre, décide:*

- de demander le concours de Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, soit 309.75 Euros pour l'exercice 2017,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame COLORADO Marie-Thérèse, Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 Euros.

#### **9. SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR "L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE" EN DATE DU 1ER OCTOBRE 2017 - DE 2017 041**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).(motion consultable en mairie).

*Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:*

- APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

- S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

#### **10. TRAVAUX SANITAIRE AU LOGEMENT COMMUNAL DE MONTGUYARD:**

Le logement communal de Montguyard nécessite des aménagement pour adapter les équipements sanitaires: remplacement de la baignoire par une douche. Les devis suivants ont été fournis:

- CARRELAGE: entreprise DAL BEN Alain pour un montant de 1 655.34 euros H.T.
- PLOMBERIE: entreprise BERNARDON Xavier pour un montant de 1 464.42 euros H.T.

Le Conseil Municipal accepte les devis, tout en sachant qu'un surcoût est à prévoir pour la modification de l'évacuation des eaux usées de la douche.

#### **11. QUESTIONS DIVERSES:**

- **TERRAINS ZONE AU à "PRE DE LA MOUTHE":**

Monsieur Brochec ne porte plus d'intérêt au projet: il ne souhaite pas faire aménager la parcelle dont il est le propriétaire en vue de rendre constructible le terrain, comme cela était prévu dans le PLU.

Le Conseil Municipal a sollicité des entreprises pour obtenir des devis pour l'aménagement de voiries, et reste dans l'attente de ceux-ci.

- **ACHAT D'ILLUMINATION POUR LE LOTISSEMENT:**

Le Conseil Municipal décide d'acheter trois décors de Noël pour illuminer le lotissement de "Versailles" à la Société BREZAC, pour un montant de 560.00 euros H.T.

- **PRESENTATION DE LA LISTE DES NOUVELLES PARCELLES SOUMISES A LA MAJORATION DE LEUR VALEUR LOCATIVE CADASTRALE:**

Suite à la décision en date du 25 octobre 2017, concernant la majoration de la valeur locative cadastrale des parcelles devenues constructibles, Monsieur le Maire présente la liste des parcelles ajoutées.

- **REUNION PUBLIQUE DU SCoT BERGERACOIS:**

Une réunion publique est prévue le 30 novembre 2017 à 18h30 à Beaumont en Périgord sur le projet de développement du Bergeracois.

- **CHARTRE DE GOUVERNANCE POUR LE PLUi:**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de la charte de gouvernance du PLUi, qui sera adoptée au prochain conseil communautaire.

- **REUNION SECURITEPUBLIQUE:**

Madame la Préfète de la Dordogne organise le vendredi 24 novembre 2017, à 9h30, à Prigonrieux, une réunion de concertation sur la police de sécurité du quotidien. David et Margaret COWAN se portent volontaires pour y assister et représenter la commune.

- **VOEUX 2018:**

Monsieur le Maire présentera ses vœux pour la nouvelle année le samedi 20 janvier 2018.

- **JOURNAL COMMUNAL:**

David et Margaret COWAN assureront la rédaction et la coordination de l'élaboration du prochain journal communal.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.**

Le secrétaire de séance,  
Alain JOLY

Le Maire,  
Pierre RICHIERO